

communiqué



La « niche » parlementaire du Groupe socialiste, le 30 avril 2009
3 lois pour proposer et agir avec conviction

« Hauts revenus et solidarité »

La crise économique amplifie l'urgence d'une politique des hauts revenus dans notre pays. La proposition de loi a pour objet d'en poser les bases minimales sans lesquelles les fondements mêmes de la cohésion sociale sont menacés. Cela passe d'abord par une **politique fiscale** qui mette fin à l'indécence d'une protection qui ne vise que les plus gros patrimoines. Cela passe ensuite par le **plafonnement des revenus des dirigeants d'entreprises** ayant reçu des aides publiques, comme le met en œuvre aux Etats-Unis le Président Obama. Le décret proposé par le gouvernement n'est qu'une hypocrisie, une excuse, une manière de se défausser et de ne pas mettre fin aux scandales financiers et aux parachutes dorés, insupportables en période de récession.

Il n'est en effet pas tolérable que l'argent des contribuables serve à d'autres causes que le redressement des entreprises. Cette proposition de loi répond donc à une urgence : **mettre un terme aux injustices sociales créées par d'une part le bouclier fiscal et les rémunérations excessives de certains dirigeants** d'entreprise qui perçoivent par ailleurs des aides publiques sous forme de recapitalisation. Elle conduit naturellement à ouvrir ensuite un débat de fond sur les mécanismes de rémunérations des hauts dirigeants d'entreprises en général et sur les conditions d'attribution d'actions et de stock options.

« Pour l'augmentation des salaires et la protection des salariés chômeurs »

La crise financière, économique et sociale que nous traversons est une crise structurelle. C'est la crise d'un système qui ne permet plus de rémunérer correctement le travail et les salariés. Les difficultés économiques et sociales étaient présentes dans notre pays bien avant le début de la crise financière internationale. La politique menée depuis 2002 et singulièrement depuis l'élection présidentielle réunit toutes les caractéristiques d'une **politique libérale de dérégulation : baisse des impôts des plus favorisés au nom de l'initiative et de l'activité, recul des droits sociaux et des services publics au motif que les caisses de l'Etat sont vides, démantèlement des droits des salariés considérés comme des carcans**. Le plan de relance adopté au mois de

janvier 2009 est à la fois insuffisant et totalement déséquilibré. Les annonces faites à l'occasion du sommet « social » ne sont que des mesures d'accompagnement qui ne prennent pas en compte ni les raisons fondamentales de la crise, ni son ampleur. Pour agir vraiment contre la crise, les socialistes ont présenté un **ensemble de mesures cohérentes, équilibrées, massives et d'effet immédiat visant non seulement à améliorer le pouvoir d'achat, à favoriser la création d'emplois, à protéger les salariés des restructurations, à apporter des réponses aux secteurs économiques en difficulté, mais aussi à poser les bases d'une politique de développement durable fondée sur le rôle régulateur de l'Etat.** La présente proposition de loi permet de traduire sur le plan législatif quelques unes de ces mesures. Elle porte principalement sur les questions de salaires et d'emploi et permet de protéger les salariés face à une crise sociale sans précédent qui trouve son origine dans l'accroissement des inégalités et la stagnation des salaires.

« L'inacceptable délit de solidarité »

Le 18 février 2009, à 7 h 45 du matin, une bénévole des Restos du cœur et de l'association Terre d'errance est placée en garde à vue. Son délit est celui d'avoir aidé des personnes en situation irrégulière notamment en rechargeant leur portable. Ce cas est emblématique du **climat d'intimidation des bénévoles et des travailleurs sociaux** qui aident les migrants à vivre au jour le jour, voire pour certains à survivre. Ces citoyens ne font pourtant que décliner le triptyque républicain en n'oubliant pas son dernier terme, **la fraternité**. L'objectif de ces intimidations est simple, parfois même assumé. Il s'agit de dissuader toute aide, toute solidarité, y compris familiale, envers des étrangers en situation irrégulière qui sont, dans la majorité des cas, dans une détresse extrême. Actuellement, toute personne qui aurait, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France risque cinq ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende (article L.622-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile). Il est donc temps de changer une loi inhumaine dans son application sur le terrain, qui permet, sous l'incrimination d'aide au séjour irrégulier, de **confondre des gestes de solidarité avec la vénalité des réseaux de passeurs**. Le groupe socialiste, radical et citoyen à l'Assemblée nationale a donc déposé une proposition de loi visant à supprimer **cet inacceptable « délit de solidarité »** avec les étrangers en situation irrégulière.

mercredi 22 avril 2009

Contact presse : jmvillaume@assemblee-nationale.fr - 03 84 62 40 20 - 06 73 22 86 49

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
2, rue Desault - 70200 LURE
Tel. : 03.84.62.40.20 Fax : 03.84.62.40.94

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université - 75355 PARIS 07 SP
jmvillaume@assemblee-nationale.fr
www.depute-villaume.fr